



## PROCES-VERBAL DU 19 DECEMBRE 2022

Une convocation a été adressée par le Président à chaque membre du Comité Syndical le 9 décembre 2022. La séance est ouverte à 18 heures 15 à la mairie de LESTIAC-SUR-GARONNE.

**PRÉSENTS :** MM. GUENANT, LAPENNE, BOUCHARDEAU, CARTEAU, HOUGAS, MONCLA, RAPIN, Mme MARTRET.  
Délégués CDC Convergence Garonne pour le service de l'ANC : MM. GUENANT, CARTEAU, HOUGAS.

**EXCUSE :** M. LARRET avec pouvoir M. BOUCHARDEAU.

**ABSENTS :** Mmes BREAUD, CASTAING, SANCIER, MM. VACHER, CIOTTA.

Délégués CDC Convergence Garonne pour le service de l'ANC : Mme CASTAING

**ASSISTAIENT A LA RÉUNION :** M. MOUCHET (Suez Eau France), Mme POIRAUD (Secrétaire du syndicat)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. RAPIN

Monsieur Rapin informe le Comité Syndical de la démission de Monsieur Ciotta, délégué titulaire du Syndicat, de son mandat de conseiller municipal. Le Conseil Municipal de Tabanac n'a pas encore élu son remplaçant.

### **Délibération 2022-033 – Validation du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2022**

*Nombre de membres concernés par la délibération : 18*

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

### **Délibération 2022-034 – tarifs 2023 de l'eau et de l'assainissement collectif**

*Nombre de membres concernés par la délibération : 14*

Le Président rappelle aux membres du Syndicat les tarifs de la part syndicale pour l'année 2022, fixés par délibération en date du 13 décembre 2021 : soit :

TARIFS 2022	Abonnement	0 - 60	60-100	>100
Part syndicale AEP	21,00	0,41	0,41	0,41
Part syndicale ASST	21,00	2,11	2,11	2,11

#### Budget de l'eau potable :

Compte tenu du mauvais rendement du réseau d'eau potable (actuellement 58,2 %), un effort d'investissement est à mener dès 2023 afin de renouveler les conduites d'eau potable les plus fuyardes ainsi que les branchements. Il précise :

- que le coût moyen du renouvellement de canalisation peut atteindre ou dépasser les 400 €/ml (soit environ 4.000.000 € HT pour une dizaine de kilomètres qui pourraient nécessiter leur renouvellement). De plus, l'annuité d'emprunt pour 2023 s'élève à 83.157 €.

- que le syndicat doit augmenter sa capacité de financement face aux hausses de tarifs des prestataires due à l'inflation galopante.

- qu'il est persuadé que les abonnés ont bien conscience des travaux à engager afin de préserver les ressources pour l'avenir.

Pour 2023, il propose de maintenir :

- de maintenir le montant de la part fixe 2022, soit 21 €

- de porter le m<sup>3</sup> à 0,49 €.

La recette attendue serait d'environ 226.000 €.

### Budget de l'assainissement collectif :

L'annuité d'emprunt pour 2023 s'élève à 224.761 €. De plus, le SIAEPA a engagé une étude diagnostique des systèmes de collecte pour un montant 89.910 € HT.

Compte-tenu des recettes du budget assainissement, le président propose de maintenir les tarifs 2022 en 2023.

La recette attendue serait d'environ 385.000 €.

Les tarifs 2023 (SUEZ et Syndicat) proposés génèreraient une augmentation de 9,50 € (2.84 %) pour une facture d'eau assainie de 60 m3 ; 19.32 € (3.04 %) pour 120 m3 et 29.94 € (3.12 %) pour 180 m3.

Un débat s'instaure.

Madame Martret est favorable à une augmentation conséquente du tarif de l'eau afin que le syndicat puisse effectuer des travaux importants de rénovation des réseaux d'eau (pour un meilleur rendement du réseau).

A la demande de Madame Martret concernant les pertes en eau, Monsieur Mouchet précise que la sectorisation mise en place par le Syndicat permet de déceler rapidement la présence de fuites à l'échelle d'un secteur.

De plus, SUEZ a mis en place un plan d'actions contre les fuites.

Le Président rappelle que le Comité Syndical, dans le cadre du programme départemental FARR (fonds d'aide au renouvellement des réseaux), avait décidé de renouveler pour 550.000 € HT de canalisations sur 3 ans. L'aide départementale envisagée était estimée à 67.500 €. Département n'a pas subventionné ce programme en 2022.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical vote les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2023 comme suit :

TARIFS 2023	Abonnement	0 - 60	60-100	>100
Part syndicale AEP	21,00	0,49	0,49	0,49
Part syndicale ASST	21,00	2,11	2,11	2,11

### **Délibération 2022-035 – Décisions Modificatives**

*Nombre de membres concernés par la délibération : 14*

Le Président propose au comité syndical d'autoriser les décisions modificatives suivantes :

<b>Budget Eau :</b>					
<b>Section d'investissement</b>					
Crédits à ouvrir	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
Dépenses	20	2051	58	logiciel JVS Cloud	1 500,00
Crédits à réduire	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
Recettes	21	2158	58	logiciel JVS Cloud	1 500,00
				total	0,00

<b>Budget Assainissement :</b>					
<b>Section d'investissement</b>					
Crédits à ouvrir	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
Dépenses	O41	2158	OPFI	amortissement étude diagnostique 2009	32 944,00
Crédits à ouvrir	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
Recettes	O41	203	OPFI	frais d'études	32 944,00
				total	0

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical valide à l'unanimité les décisions modificatives proposées par le Président.

### **Délibération 2022-036 – point sur travaux en cours sur les communes de Capian et Paillet**

---

*Nombre de membres concernés par la délibération : 14*

Le Président fait un point aux élus sur les travaux en cours :

#### **Capian**

**Assainissement** : Réalisation d'un réseau de collecte dans le quartier CASTAING, soit le raccordement de 13 abonnés domestiques existants auxquels s'ajouteront les six nouvelles habitations du futur lotissement.

- canalisations assainissement sur une longueur de 280 ml environ. Coût des travaux : 130 216,40 € HT (Société PEREZ CONDE)
- 1 poste de refoulement de « Rey – Nord », dimensionné pour la collecte de 13 abonnés. Le montant des travaux est de 44 300 euros HT (Entreprise ATH).

**Eau potable** : Renouvellement du réseau d'eau potable effectué en même temps :

- Les canalisations sur une longueur de 190 ml environ avec reprise des branchements existants, mise en place d'une purge et raccordement amont au réseau existant.
- Coût des travaux : 25 200 euros HT (entreprise PEREZ CONDE).

#### **Paillet**

**Assainissement collectif** :

Une corrosion accrue du génie civil de la cuve du poste de refoulement du bourg de la commune de Paillet nécessite sa réhabilitation. L'objectif de l'opération est d'insérer, au sein de la cuve existante, une nouvelle dont le matériau est moins sensible à l'attaque des effluents (attaque de l'H2S principalement).

Coût des travaux : 78 800 euros HT (entreprise ATH)

### **Délibération 2022-037 – étude diagnostique du système d'assainissement**

---

*Nombre de membres concernés par la délibération : 14*

Le syndicat a décidé de lancer un marché selon procédure adaptée concernant le bilan du fonctionnement des réseaux d'eaux usées des communes de Langoiran, Le Tourne, Lestiac-sur-Garonne, Paillet et Tabanac et des stations d'épuration de Lestiac-sur-Garonne et de Le Tourne.

L'offre de l'entreprise IRH pour un montant de 89.910 € HT a été retenue pour un délai global de 16 mois.

*L'étude comporte :*

- 2 mois d'analyse et recueil de données.
- Mesures sur le terrain
- Mise à jour du SIG
- Campagne de mesures débit postes
- Définition des endroits pour passage caméra et test à la fumée
- Proposition de travaux pour améliorer la situation

Une fois l'étude diagnostique terminée, le SIAEPA mettra en place le diagnostic permanent.

M. Mouchet précise que la durée de 14 mois s'explique par le fait de recueillir les données sur plusieurs périodes en fonction des événements climatiques qui peuvent influencer sur le fonctionnement du système d'assainissement.

Le Comité Syndical en prend bonne note.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Quartier Bretagne à Capian - Maillage avec Targon**

Le SIAEPA de Targon a émis un avis favorable pour la fourniture d'eau potable au SIAEPA (de façon temporaire) pour le quartier Bretagne à Capian.

Il est demandé à SUEZ la mise en place d'un débitmètre sur l'interconnexion avec Targon.

Quatre sondages ont été effectués par le fermier afin de déterminer les actions à mettre en place pour sécuriser la fourniture d'eau du quartier de Bretagne.

Au point 3 du sondage, la canalisation fonte diamètre 60mm est encrassée 20 à 30 %. Au point 4, la canalisation est davantage encrassée. L'encrassement engendre probablement une perte de charge significative sur l'ensemble du tronçon d'où la nécessité de renouvellement.

A court terme, l'alimentation par le syndicat de Targon pour Bretagne semble intéressante mais à terme, il sera nécessaire de renouveler cette canalisation qui dessert d'autres abonnés (LD GERMAN et MONERIE). D'autre part, il est intéressant pour les autres abonnés de garder du débit pour ne pas altérer la qualité de l'eau distribuée.

En conséquence, il serait nécessaire de renouveler la conduite fonte 60mm depuis le bourg jusqu'au carrefour (proche du point N°2) ; soit environ 860 ml de canalisation à changer. SOCAMA INGENIERIE a estimé la dépense à 145.000 € HT.

**Programme FARR :** revoir le projet pour une demande de subvention en 2023 (SOCAMA INGENIERIE). Voir l'augmentation de la capacité de la bêche (Capian)

### **Chemin de Berquin à Langoiran :**

Le syndicat n'a pas eu de retour de M. Gombaudo concernant l'alimentation en eau de plusieurs habitations chemin de Berquin. Le Président rappelle que le SIAEPA avait proposé la prise en charge de 30 % des travaux.

### **Commission d'Appel d'Offres :**

M. Boyancé, démissionnaire, faisait partie de la commission d'appel d'offres. Il sera nécessaire de la replacer à cette commission.

### **DSP :**

A la demande de M. Carreau, il est précisé que le contrat d'affermage avec SUEZ se termine au 31 décembre 2024.

Le Président précise qu'à l'été 2023, le comité syndical devra :

- décider du lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public,
- choisir une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de DSP des contrats d'eau et d'assainissement,
- élire les membres de la commission de délégation de service public.

### **SDIS - Château d'eau de Langoiran :**

Le château d'eau de Langoiran a été retenu par le SDIS pour accueillir le dispositif de détection automatique et de localisation des débuts d'incendie début 2023. L'armoire électrique sera positionnée à l'extérieur du château d'eau, en limite de propriété.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Le secrétaire de séance,	le Président,
C. RAPIN	P. GUENANT